

LIBRARY
DE
NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.88
10 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission (I. Goritza) sur la base de consultations officieuses sur le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/31/L.36

Préparatifs pour une nouvelle stratégie internationale du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970, contenant la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et sa résolution 3517 (XXX) du 15 décembre 1975 sur l'examen et l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie,

Gravement préoccupée par le fait que les relations économiques internationales se heurtent à de graves problèmes et que les disparités économiques entre les pays développés et les pays en développement se sont encore accrues,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international contenus dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats contenue dans sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 et sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le développement et la coopération économique internationale,

Rappelant les résultats obtenus au cours d'un certain nombre de grandes conférences des Nations Unies tenues pendant la Décennie en cours sur les problèmes économiques et sociaux mondiaux,

Consciente de la nécessité d'introduire de profonds changements dans les relations économiques entre les pays développés et les pays en développement,

1. Prie le Secrétaire général de rassembler, en consultation avec le Comité de la planification du développement du Conseil économique et social et d'autres organes et organismes des Nations Unies intéressés, des données et des renseignements utiles pour formuler une nouvelle stratégie internationale du développement conçue comme un instrument efficace pour atteindre les objectifs des résolutions susmentionnées concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

2. Prie en outre le Secrétaire général de lui faire rapport sur les renseignements ci-dessus à sa trente-deuxième session et décide d'étudier alors des mesures appropriées pour la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement;

3. Prie aussi le Secrétaire général de veiller à ce que les études et les rapports dans le domaine du développement de la coopération économique, y compris ceux qui peuvent être nécessaires pour une nouvelle stratégie internationale du développement, répondent aux objectifs des résolutions susmentionnées;

4. Prie également le Secrétaire général de faire appel à tous les établissements de recherche et spécialistes compétents, en particulier ceux des pays en développement, pour l'établissement des études et des rapports mentionnés ci-dessus.
